

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

- 4 JUL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062813-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absents : 00

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur : Antoine Goyer

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, proposé par les services de l'Etat, la Ville de Ploemeur présente en 2018 trois séries d'opération.

1- Rénovation thermique

Rénovation des centrales de traitement d'air principales et de l'éclairage du hall bassin de la piscine Océanis.

Ces travaux, traités dans le cadre d'un contrat de Réalisation Exploitation Maintenance seront réalisés au second semestre 2018.

2- Infrastructure de mobilité

Réalisation de la voie verte boulevard Pasteur, dans le prolongement de celle réalisée en 2017.

3- Sécurisation des équipements publics

Mise en place d'un contrôle d'accès et de système d'alerte intrusion dans les établissements scolaires et de petite enfance.

Ces travaux, estimés à 717 914,12 € TTC peuvent faire l'objet d'une aide pouvant aller à 432 776,08 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions les plus larges.
- **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

